

## **Compte rendu d'audience en Préfecture de Bobigny le 1 décembre 2009**

Sur demande de RESF 93, et après une semaine d'observation faite par les bénévoles sur l'accueil en Préfecture de Bobigny, nous avons été reçu Mardi 1 décembre 2009, par Monsieur MORVAN, Secrétaire Général de la Préfecture, accompagné de Madame MAGNE, Directrice des étrangers.

La délégation était composée de Jean Michel DELABRE, Sophie GOUVERNEUR, Maryse PATRY pour RESF et Antoine VIOLLET pour le Comité de Vigilance d'Aubervilliers. Nous avons exposé la situation telle que nous l'avons appréhendée, lors de nos multiples accompagnements en Préfecture, et lors de la semaine d'observation continue réalisée par les bénévoles : queue atteignant parfois la bouche de métro, attente exposée aux intempéries, nuits passées à attendre, personnes contraintes de faire la queue plusieurs jours de suite, avant de parvenir à obtenir un ticket permettant d'entrer dans le bâtiment. Fin de distribution des tickets alors qu'il reste de nombreuses personnes à attendre. Vente et trafics de tickets et de places, tentatives d'intimidation contre les premiers arrivés, afin qu'ils cèdent leur place, etc.

Nous avons rendu compte du désarroi, et du sentiment de mépris ressentis par les étrangers ainsi traités, et aussi signalé que pour certains d'entre eux, de telles contraintes étaient interprétés comme venant d'une volonté délibérée de les punir d'être sans-papiers et de persister, envers et contre tout, à tenter d'obtenir un titre de séjour.

Monsieur le Secrétaire Général s'est montré très attentif à notre exposé, et semblait ne rien ignorer de ce qui se passe réellement. Il n'a pas nié les problèmes d'affluence actuelle, et les conditions très dures imposées aux personnes qui se rendent au Service des étrangers, et qui font malheureusement la réputation de la Préfecture de Bobigny. Tout en nous priant de noter la construction toute récente d'un nouvel auvent, il a tenu à nous indiquer que ses conditions d'accueil étaient pour lui un point noir et qu'il mettait tout en oeuvre pour le résorber et revenir à la situation, estimée comme « normale » d'avant l'été 2009.

En effet, il a constaté, comme nous, que depuis l'été 2009, la situation a empiré, jusqu'à atteindre des niveaux d'affluence rarement atteints, puisque beaucoup de personnes éconduites à plusieurs reprises, ont été contraintes de passer la nuit dehors, aidés par un automne clément, pour enfin pouvoir parvenir au guichet.

Les raisons de cette dégradation nous ont été exposées :

La période d'été, comme dans tous les services publics, est celle des vacances, et plusieurs semaines ont été passées en sous-effectifs. Puis la rentrée a coïncidé avec de nombreuses mutations de fonctionnaires, suite à leur réussite aux concours administratifs. Le service des étrangers a été, cette année, tout particulièrement touché par ce phénomène. Les partants n'ont pas été immédiatement remplacés. Le temps que les nouveaux venus prennent connaissance des dossiers, et des procédures, un stock de dossiers non traités s'est constitué, pour bientôt atteindre un nombre considérable. Sans nouvelles de leurs dossiers les personnes se sont présentés de nouveau en Préfecture, ce qui a mobilisé encore les fonctionnaires, et a fait encore s'accroître la queue, et dégradé les conditions de l'accueil.

Monsieur le secrétaire a utilisé pour décrire ce phénomène, le terme de « Spirale ». Spirale de laquelle il avait décidé de sortir, en mobilisant tout les moyens nécessaires. Sur la base du volontariat, il a proposé aux agents de venir travailler le samedi, et en heures supplémentaires pour éponger le retard.

**Il nous a présenté le défi qu'il a, chaque jour, de recevoir toutes les personnes qui se présentent au Service Etranger, et nous a avoué, comme nous avons pu l'observer souvent, que la distribution des tickets cessait bien avant que toute la queue ne soit résorbée.**

**Il nous a cependant annoncé, que ces jours derniers, ses services étaient enfin parvenus à venir à bout de la queue, et distribuer un ticket à tous les présents, ce qu'il a interprété comme un signe avant coureur d'une amélioration prochaine.**

**Il a tenu à nous faire sentir, que les conditions de l'accueil en Préfecture était pour lui un grave sujet de préoccupation, et qu'il allait même jusqu'à se rendre compte en personne de bon matin, dans quelles conditions attendaient les gens.**

**Madame la Directrice des Etrangers a tenu à nous préciser, que parmi le personnel, des agents mettaient beaucoup de soin à remplir leur mission, et que certains préféraient le Service des Etrangers à d'autres services, pour le contact avec le public. Etant données les nombreuses impolitesse dont nous avons été témoins, nous ne sommes pas encore persuadées que ces vocations soient unanimement partagées, mais nous les saluons, et espérons qu'elles pourront encore mieux s'exprimer à l'avenir.**

**Monsieur le secrétaire général n'a pas caché avoir eu à intervenir à quelques reprises auprès d'agents dont l'attitude était inadaptée.**

**A notre étonnement, il a tenu à nous affirmer qu'il n'y avait pas de problème d'effectifs à Bobigny, car cette Préfecture avait été l'une des rares épargnées par les suppressions de postes. Il a simplement évoqué un redéploiement de postes existants, et aussi une fâcheuse coïncidence de vacances et de congés maladie qui avaient pu réduire ponctuellement l'efficacité du Service. Monsieur le Secrétaire Général a pour objectif de revenir à la situation d'avant l'été 2009, en traitant tous les dossiers en retard.**

**Il pense réussir à y parvenir avec les moyens existants, et sans embauches supplémentaires. D'après lui, le retard n'est que dû qu'à une mauvaise conjoncture, et non pas à un défaut de la structure général du service des étrangers.**

**Parmi les moyens à mettre en œuvre, nous avons évoqués le système informatique SAGACE en vigueur dans les tribunaux administratifs, qui permet au justiciable, titulaire d'un code secret, de connaître immédiatement l'avancée de son dossier. Ni Madame la Directrice des étrangers, ni Monsieur le Secrétaire général, n'ont donné leur opinion sur la question, semblant découvrir l'existence d'un tel système. Nous en avons déduit qu'un système informatique similaire n'était visiblement pas dans les priorités actuelles. Il permettrait cependant à beaucoup de personnes de n'avoir plus à se présenter au guichet pour savoir où en est leur dossier, et libérerait beaucoup de temps aux agents de la Préfecture.**

**Nous avons aussi proposé qu'une page du site de la Préfecture soit consacrée à exposer à ceux qui ont à se rendre au service des étrangers, quelle file il fallait utiliser, et quels documents étaient à fournir.**

**Nous avons été unanimes à déplorer l'absence quasi-totale d'indications et de signalétique à l'entrée du bâtiment des étrangers, et à dénoncer le fait que beaucoup de personnes découvraient à l'ouverture, qu'elles avaient fait la queue pour rien, ou dans la mauvaise file.**

**Il nous a été promis pour 2010 une toute nouvelle signalétique, disposée en amont de la queue.**

**Nous avons enfin abordé la durée de traitement des dossiers, à l'aide d'exemples concrets de demandes de séjour salarié, qui s'étendent sur plus d'une année, et qui, bien qu'ayant bénéficié d'un avis favorable, vieux de plusieurs mois, ne se sont toujours pas concrétisées par la délivrance d'un titre. Les salariés se trouvent ainsi forcés de continuer, des mois, à travailler au noir, alors qu'un employeur est tout à fait disposé à payer les charges, mais n'a pas encore le droit de procéder à l'embauche.**

**Des sommes considérables, constituées des charges salariales, auxquelles s'ajoutent les charges patronales, sont ainsi perdues par la collectivité. (environ 500 € par mois de retard et par salarié maintenu sans titre de séjour).**

**Nous n'avons même pas évoqué le cas où l'employeur ne pouvant plus attendre, renonce à l'embauche, et réduit volontairement son activité, ce qui met le demandeur de carte salarié dans une situation critique, car il ne peut plus présenter de contrat de travail.**

**Il nous a été précisé que la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour avec autorisation de travailler ne se ferait que dans le cas où le salarié puisse faire état d'une embauche antérieure déclarée dans la société. Pour l'écrasante majorité de ceux qui travaillent au noir, la Préfecture ne compte pas délivrer d'autorisation de travailler, avant que la décision d'accorder le titre ne soit prise. Nous voyons, malheureusement, que plusieurs mois s'écoulent encore après cette décision positive, avant que l'embauche ne puisse intervenir.**

**Le coût en charges sociales perdues ne semble pas avoir été envisagé.**

**La formule mathématique : nombre de mois nécessaires pour obtenir un titre salarié X nombre de dossiers en souffrance X 500 € mensuels de charges salariales et patronales donne un résultat pourtant considérable. Cet argent est perdu pour la collectivité nationale, alors que la simple délivrance d'une autorisation provisoire de séjour, avec autorisation de travailler, pendant que le dossier est étudié, permettrait de récupérer ces fonds.**

**Il nous a été avoué le retard pris par la DDTEFP dans le traitement des contrats de travail que lui soumet la Préfecture. Nous avons demandé à Monsieur le Secrétaire Général s'il avait un moyen d'agir sur ce service. Il nous a affirmé en avoir le pouvoir, et s'y atteler actuellement.**

**Grâce aux exemples précis que nous avons soumis, nous pensons avoir mieux fait connaître, et peut-être fait découvrir, la situation de ces personnes qui désespèrent de pouvoir enfin travailler légalement, et dont la patience des futurs employeurs est mise à très rude épreuve .**

**La lenteur des procédures nous a été aussi expliquée par le fait, qu'à Bobigny les dossiers étaient examinées successivement par plusieurs personnes, qui toutes émettaient un avis, avant que la décision définitive ne soit prise, et soit ainsi plus équitable..**

**Je ne contesterais pas ce point, mais dans certains cas la durée de traitement constitue un préjudice très grave, en particulier lorsque l'employeur lassé ne donne pas suite à sa promesse d'embauche vieille de plus d'un an, ce qui rend impossible la régularisation et conduit à la délivrance d'une obligation à quitter le territoire.**

**En conclusion, je dirais que peu de nos observations et remarques ont été contestées et que Monsieur le Secrétaire semble bien avoir connaissance de la situation actuelle, et de l'indignité qui en découle vis-à-vis des étrangers qui se présentent ces derniers mois en Préfecture. Par contre, l'ampleur des conséquences des retards pour les futurs salariés, et le coût réel des charges sociales perdues pour la collectivité, ne semblent pas, encore, avoir été considérés à leur juste mesure.**

**Le discours Préfectoral optimiste et volontaire, nous laisse entrevoir une résorption possible du retard, et un retour, un jour, à une situation « normale », sans, toutefois, nous fixer une date, ni nous garantir que des facteurs conjoncturels, ne viendront pas, une fois de plus, détruire ce beau projet, d'un accueil décent des étrangers en Préfecture de Bobigny.**